



Booster-Bois-Biosourcés Ile-de-France

Règlement de l'Appel à Projet 2020

1. Contexte

Ce document contient le règlement de l'Appel à projets du Booster-Bois-Biosourcés d'Île-de-France.

Le marché francilien constitue un formidable potentiel pour les usages du bois et des matériaux biosourcés, notamment pour la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur/extérieur des bâtiments et l'aménagement urbain. Avec la construction de 70 000 logements par an entre 2005 et 2030¹ et un objectif régional de 125 000 logements rénovés par an à l'horizon 2020², les marchés de la surélévation, de l'extension et de la construction de grande hauteur constituent également des marchés à fort potentiel pour les solutions bois, au regard des enjeux de densification du territoire.

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois adoptée par le Conseil régional en novembre 2017, la Région Ile-de-France, l'Institut technologique FCBA, Francilbois, l'EpaMarne-EPA France, l'Université Paris Est et l'IFSTTAR ont lancé – le 28 juin dernier – le Booster-Bois-Biosourcés d'Île-de-France avec la volonté commune d'accélérer l'accès au marché des solutions bois-biosourcées innovantes.

Le périmètre d'action du Booster-Bois-Biosourcés est :

- Le bois et les matériaux biosourcés principalement mais sans exclure la mixité des matériaux (bois / béton, bois / terre crue)
- Le secteur de la construction et les autres usages liés au bâtiment (mobiliers urbains et ameublement intérieur et extérieur)

2. Objectif de l'appel à projets

L'objectif de l'appel à projets est de faciliter l'émergence de produits innovants sur le marché en proposant aux porteurs de projets :

- Un 1er niveau d'accompagnement technique et scientifique au montage du projet, grâce aux compétences / expertises des membres du Booster,
- Une mise en relation avec des territoires ambitieux en politique bas carbone (aménageurs, collectivités) ou avec des universités / instituts de recherche,
- Une visibilité des financements et un accompagnement vers les recherches de financements possibles, notamment ceux de la Région Île-de-France, selon le niveau de maturité du projet.

¹ Sources : SDRIF et Loi du Grand Paris

² Source : SRCAE d'Île-de-France

3. Conditions d'éligibilité

Afin d'être éligibles, les projets doivent :

1. Comporter une dimension innovante marquée, au sens où les techniques concernées ne relèvent pas de domaines traditionnels et/ou impliquent des travaux de R&D,
2. Correspondre à l'une de thématiques listées ci-dessous,
3. Comporter une dimension collaborative.

1. Innovation et niveau de maturité

Les projets recherchés comportent une caractéristique « innovation » de type :

- Innovation de solutions (nouveaux matériaux, systèmes ou solutions constructives...)
- Innovation technologique (numérique et NTIC...)
- Innovation de procédés
- Innovation organisationnelle
- Innovation sociale

Pour les projets d'innovation technologique, les projets dont le niveau de maturité est proche du TRL 5 à 6 (voir ci-dessous) seront priorisés dans le cadre du présent appel à projets (2020). Les autres projets seront portés à la connaissance des membres du Booster et éventuellement valorisés dans des actions annexes.

Rappel de la classification de TRL (Technology Readiness Level)

1 à 3	Ressourcement	Recherche de base et appliquée
4 à 6	Maturation	Recherche Avancée et démonstration Technologie
7 à 9	Transfert et Mise sur le marché	Qualification et Opérationnalité Technologie

2. Thématiques

Les thématiques des projets recherchés sont notamment :

- Développer la construction bas-carbone à l'échelle d'un territoire dans un objectif de neutralité carbone
- Agir sur le parc existant et promouvoir les matériaux biosourcés dans les opérations de réhabilitation
- Développer la mixité bois/autres matériaux

- Promouvoir l'utilisation de la ressource forestière francilienne, notamment le feuillus
- Démontrer le bien-être lié à l'utilisation du bois et des biosourcés (santé / confort)
- Autres

3. Dimension collaborative

Les projets recherchés doivent démontrer une dimension collaborative, c'est à dire prouver que leur mise en œuvre impliquera un ou plusieurs membres du Booster (activités de recherche, mise en œuvre de tests, prototypages, industrialisation, identification de territoires accueillant les innovations)...

4. A qui s'adresse cet appel à projet ?

Les porteurs de projet peuvent être :

- Des entreprises, quel que soit leur taille (TPE, PME, ETI,) relevant des secteurs du bâtiment, du logement social, de la promotion immobilière, des filières bois et biosourcés (promoteurs, bailleurs sociaux, scieurs, industriels, constructeurs bois,...)
- Des associations
- Des Sociétés Coopératives Participatives / d'Intérêt Collectif
- Des universités / instituts de recherche

Ils doivent avoir un siège ou une implantation en Ile-de-France.

5. Composition du jury et critères de sélection

Le jury est composé des membres fondateurs du Booster-Bois-Biosourcés : Région île-de-France, Francilbois, institut technologique FCBA, EpaMarne, Université Gustave Eiffel (Université Paris-Est et Ifsttar).

Les critères de sélection des projets sont :

- Le respect du caractère innovant du projet, ainsi que les possibilités de sortie marché à 1 ou 2 ans
- Le respect des thématiques ciblées
- La dimension collaborative du projet, et donc la possibilité pour les membres du Booster-Bois-Biosourcés d'avoir une valeur ajoutée pour le projet
- La qualité du dossier de candidature

6. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature est saisi via le formulaire en ligne (identification et coordonnées du porteur de projet, description du projet et des caractéristiques liées au présent appel à projet,...). Ce formulaire permettra de télécharger un document d'une dizaine de pages environ qui comporte :

- Une présentation du porteur de projet (structure juridique, année de création, éléments de bilan, partenaires éventuels...)
- Une présentation du projet (contexte du marché, objectifs, dimension innovante, , besoins d'accompagnement recherchés auprès du booster, planning de mise en oeuvre, plan de financement envisagé)...

7. Comment candidater ?

Les candidatures seront saisies sur le site du Booster-Bois-Biosourcés.

<https://booster-bois-biosources.fr>



8. Planning de l'appel à projets

Lundi 13 janvier 2020	Ouverture de l'appel à projet
Vendredi 3 avril 2020	Clôture des candidatures
Jeudi 14 mai 2020	Comité de sélection des projets

9. Contacts

Les questions doivent être adressées par mail à :

- Catherine Desportes, Francilbois, catherine.desportes@francilbois.fr
- Patrick Molinié, FCBA, patrick.molinie@fcba.fr